



Un réseau de bibliothèques à votre service

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE LUNEL

520 avenue des Abrivados
Tél : 04 67 99 06 51
contact.mediatheque@paysdelunel.fr
http://mediatheque.paysdelunel.fr

Horaires d'ouverture

Mardi et vendredi : 10h - 12h / 15h-18h
Mercredi et samedi : 10h - 18h

BIBLIOTHÈQUE DE BOISSERON

5 avenue F. Mistral
Tél. 04 67 67 93 19
bib.boisseron@paysdelunel.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi, vendredi et samedi : 10h - 12h
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 17h

BIBLIOTHÈQUE DE GALARGUES

Place de l'ancienne mairie
Tél. 04 30 96 60 79
bib.galargues@paysdelunel.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi et vendredi : 16h30 - 18h30
Mercredi et samedi : 10h - 12h

BIBLIOTHÈQUE DE GARRIGUES

Tél. 04 67 86 96 88
bib.garrigues@paysdelunel.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi : 17h - 18h
Le premier mardi du mois : 17h - 19h
Mercredi : 8h - 11h30

BIBLIOTHÈQUE DE MARSILLARGUES

Le château
Tél. 04 67 83 52 06
bib.marsillargues@paysdelunel.fr

Horaires d'ouverture :

Du Mardi au vendredi :
9h00 - 12h00 / 15h00 - 18h00
Samedi 10h00 - 12h00

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-CHRISTOL

45 avenue de la bouvine
Tél. 04 67 86 72 57
bibliotheque.saint-christol@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
17h30 - 18h30

Mercredi : 9h - 12h
Samedi : 10h30 - 12h

MÉDIATHÈQUE DE SAUSSINES

41 rue Mistral
Tél. 04 67 59 76 23
bib.saussines@paysdelunel.fr

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 10h - 12h / 15h- 18h
Vendredi : 17h - 19h
Samedi : 10h - 12h

MÉDIATHÈQUE DE SATURARGUES

Place de la Mairie
Tél. : 04 67 84 92 84
associationlesamisdelabibliotheque@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi et vendredi : 17h30 - 19h

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-SÉRIÈS

14 avenue du Plan
Tél. 09 51 57 51 07

Horaires d'ouverture :

Mardi et vendredi : 15h30 - 18h30

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN

Mairie
Tél. 04 67 71 05 80

Horaires d'ouverture :

Vendredi 16h30 - 18h

BIBLIOTHÈQUE DE VILLETTELLE

"Place St-Géraud
Tél. 04 67 86 87 86

Horaires d'ouverture :

Lundi et vendredi : 17h - 18h
Mercredi : 11h - 12h / 16h- 18h



réseau
INTERCOMMUNAL
Médiathèques & Bibliothèques

SERVICE COORDINATION RÉSEAU

Tél : 04 67 99 06 51
contact.mediatheque@paysdelunel.fr

réseau
INTERCOMMUNAL
Médiathèques & Bibliothèques

GUIDE du lecteur des médiathèques et bibliothèques

Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel
Marsillargues - Saint-Christol - Saint-Just - Saint-Nazaire De Pézan
Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Vêrargues - Villetelle

Des milliers d'histoires à partager entre nous !



LE GRAND PAYS
DE LA PETITE CAMARGUE

Le réseau intercommunal des médiathèques et bibliothèques du Pays de Lunel se fonde sur un principe de **coopération** et de **partenariat**, essentiel à sa **cohérence** et à son **dynamisme**.

Il considère chaque bibliothèque comme un élément moteur, en particulier grâce à l'investissement de nombreux bénévoles et à celui des professionnels au service du développement de la lecture publique en milieu rural.

Pour tous les publics, pour tous les goûts, le réseau c'est :



Des collections qui s'enrichissent grâce aux nombreuses acquisitions réalisées toute l'année :

collections achetées par les bibliothèques municipales, fonds communautaire acheté par la Communauté de Communes, prêts de la Médiathèque Départementale.

Le Département de l'Hérault est un partenaire privilégié du Réseau : renouvellement des collections (bibliobus), système de réservation complétant l'offre intercommunale, ressources numériques en ligne, animations, formations professionnelles.



Valable dans toutes les bibliothèques du réseau.



Réunissant **toutes les références disponibles sur le territoire**. bibliobus, système de réservation complétant l'offre intercommunale, ressources numériques en ligne, animations, formations professionnelles.



Pour assurer la **circulation des documents** et renforcer le service de proximité



La carte d'abonné

Elle est **gratuite pour tous les habitants de la Communauté de Communes et pour les personnes qui y travaillent ou y étudient**.

Elle est délivrée au moment de l'inscription sur présentation d'une carte d'identité, d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois et d'une autorisation parentale pour les mineurs (formulaire disponible dans votre bibliothèque). Elle est nominative et individuelle. Elle est valable un an (de date à date) et doit être renouvelée chaque année.



Nombre de prêts par carte

Le nombre de prêts par bibliothèque est fixé par le règlement intérieur de cette dernière. Renseignez-vous auprès de votre bibliothécaire. Il est possible d'emprunter simultanément dans plusieurs bibliothèques du réseau jusqu'à 12 documents* par carte dont au maximum : 5 périodiques, 3 DVD, 5 CD, 5 textes lus.

* Seule la médiathèque intercommunale dispose des fonds suffisants pour prêter 12 documents à la fois sur une même carte



Durée du prêt

La durée du prêt pour tous les documents est de 28 jours.

Le prêt peut être renouvelé une fois pour une durée de 28 jours, sauf pour : les documents en retard, les documents réservés par un autre usager.

Comment réserver ou prolonger un document ?

Auprès de votre bibliothécaire, ou à domicile par les services à distance : votre numéro d'abonné et votre code personnel (votre nom de famille en minuscules pour la première connexion, puis mot de passe personnalisé) vous permettent d'accéder à votre espace abonné sur :

<http://mediatheque.paysdelunel.fr>

Vous pouvez : consulter le catalogue commun, accéder à votre compte lecteur pour réserver et choisir le site de retrait qui vous convient, prolonger la durée d'emprunt de vos documents.



Retour des documents

Vous pouvez rendre vos documents dans la bibliothèque du réseau de votre choix. Elle peut être différente de celle où vous les avez retirés. La médiathèque intercommunale à Lunel dispose d'une boîte de retour située à l'extérieur vous permettant de rendre vos documents même en dehors des heures d'ouverture.

Il est important que chacun respecte le délai de prêt autorisé car les documents sont attendus par d'autres lecteurs.

Attention : tout retard dans leur restitution entraîne le blocage de la carte de l'utilisateur (débloquée automatiquement dès leur retour)

Détérioration ou perte de documents, perte de la carte d'usager

Les documents empruntés sur votre carte sont sous votre responsabilité personnelle.

Tout document détérioré ou perdu devra être remplacé ou remboursé.

En cas de perte de votre carte d'usager, signalez-le à votre bibliothécaire afin d'éviter qu'elle ne soit utilisée par une autre personne.



Réservations, navette documentaire

Vous pouvez réserver jusqu'à 3 documents par carte (dont deux nouveautés). Il est possible de choisir le site de retrait des documents au moment de leur réservation.

Une fois les documents livrés par la navette documentaire sur le lieu que vous avez choisi, le bibliothécaire vous en informe et les tient à votre disposition pendant 8 jours.



Des bibliothèques accessibles à tous